



SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE EN FRANCE, ET SI NOUS PARLIONS INTERNATIONAL ?

La pandémie COVID 19 a révélé au monde entier les limites de nos systèmes agricoles et alimentaires et a mis en relief leur haut degré d'interdépendances. Dans un monde où les crises économiques, sanitaires et climatique se multiplient, cette pandémie a agi comme un révélateur de nombreuses vulnérabilités. Face à cette situation, les prises de paroles appelant à retrouver notre souveraineté alimentaire en France et en Europe se sont multipliées. Alors les organisations paysannes, mouvements sociaux et ONG qui portent ce combat partout dans le monde depuis de nombreuses années doivent-elles s'en réjouir ? Pas forcément, car oscillant entre souverainisme et protectionnisme, c'est une vision tronquée de la souveraineté alimentaire.

Elle s'arrête généralement à nos frontières et se caractérise par un discours pouvant déboucher sur des politiques commerciales ou d'investissements agressives qui mettent en péril la souveraineté alimentaire des pays en développement. Or il convient d'être lucide sur ce sujet : l'atteinte d'une souveraineté alimentaire en France ne pourra se réaliser sans l'atteinte d'une souveraineté similaire partout dans le monde.

« Ce que révèle cette pandémie, c'est qu'il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché. Déléguer notre alimentation, notre protection, notre capacité à soigner notre cadre de vie au fond à d'autres est une folie. »

Emanuel Macron, Adresse aux Français du 12 mars 2020

QU'ENTEND-ON PAR SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ?

Le concept de souveraineté alimentaire a évolué depuis son introduction par la Via Campesina au Sommet Mondial de l'Alimentation de 1996. D'un concept alors centré sur l'indépendance nationale en matière de production alimentaire devant prévaloir sur la libéralisation des marchés, il s'est progressivement enrichi pour recouvrir, depuis le Sommet Mondial de l'Alimentation de 2002, « le droit des populations, de leurs États ou Unions à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping vis à vis des pays tiers ».

Loin d'être une approche nationaliste, la souveraineté alimentaire est donc un concept de solidarité et de complémentarité, qui vise à remettre les populations et les citoyens au cœur des choix agricoles et alimentaires nationaux.

Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement - Terre Solidaire



**TERRE
SOLIDAIRE**

Soyons les forces du changement

L'atteinte d'une souveraineté alimentaire en France passe impérativement par la promotion de la souveraineté alimentaire dans l'ensemble de nos pays partenaires.

Le concept de souveraineté alimentaire fut longtemps tabou pour les gouvernements français successifs.

Durant des années, la priorité des orientations agricoles et alimentaires françaises, notamment celles négociées à Bruxelles, fut surtout construite autour de la promotion des exportations, de l'internationalisation de l'agriculture et de la conquête de nouveaux marchés. Défendre la place de l'Union Européenne comme première puissance agricole mondiale ou défendre les intérêts de l'agroalimentaire, premier secteur industriel français, constituaient ainsi des priorités qu'il ne fallait pas questionner. Malgré son introduction dans un discours d'Emmanuel Macron en octobre 2017, la souveraineté alimentaire n'a jamais été vraiment débattue, ni travaillée dans les États Généraux de l'Alimentation. De même cette notion ne fut que très peu prise en compte dans les traités de libre échange négociés par les gouvernements français successifs. Que ce soit l'AELE, le TAFTA, le CETA, le JEFTA, ou le MERCOSUR en cours de rédaction, ces accords, aux coûts environnementaux faramineux, ne sont absolument pas construits autour de la défense de la souveraineté alimentaire.

La pandémie COVID 19 a constitué un tournant puisque depuis deux ans la souveraineté alimentaire est désormais totalement intégrée aux discours de nombreux acteurs – politiques, économiques ou syndicaux.

Mettant à nu les faiblesses économiques, sociales et écologiques de nos dépendances agricoles et alimentaires, la pandémie a directement questionné la durabilité d'un modèle agricole libéral érigé comme voie à suivre durant des décennies. Elle a brutalement fait prendre conscience de la réalité : nous avons perdu 17 % de nos surfaces agricoles cultivées en cinquante ans, 100 000 agriculteurs sur les dix dernières années et, avec un solde de notre balance commerciale décroissant années après années, nous sommes de plus en plus dépendants des importations pour nous nourrir (60 % des fruits que nous consommons viennent par exemple de l'étranger). La pandémie a surtout mis en exergue l'inefficacité d'assurer une alimentation saine, de qualité et durable, ici comme ailleurs : si le système agricole et alimentaire en place ne permet pas à nos paysans de vivre dignement, il est tout autant inefficace pour lutter contre la faim. En 2020, 10 % de la population européenne a souffert d'insécurité alimentaire.

S'il y a donc revirement dans le discours français vis-à-vis de la souveraineté alimentaire, cette souveraineté alimentaire à la française semble toutefois bien souvent vouloir continuer à infliger à d'autres ce qu'elle se destine à combattre sur son sol.

C'est notamment ce qu'a récemment souligné Julien de Normandie en présentant une vision française associant « l'atteinte de notre souveraineté alimentaire » au développement d'« une agriculture puissante, qui doit exporter¹ ». La France a pourtant fait le constat que sa dépendance croissante aux importations entraînait une inacceptable perte de pouvoir décisionnel en matière de normes sociales et environnementales et mettait à risque tout un pan de son économie. Si ce constat est vrai pour notre pays, il est également vrai dans nombre de pays tiers, et notamment au sein des pays en développement qui, sous l'impulsion du Fond Monétaire International, du G7, de l'Union Européenne et de la Banque Mondiale, ont grandement libéralisé, spécialisé et internationalisé leur secteur agricole ces dernières décennies.

QUEL IMPACTS DE LA FRANCE SUR LES ÉCONOMIES AGRICOLES DES SUD ?

En matière d'atteinte à la souveraineté alimentaire de pays tiers, il y aurait à dire vis-à-vis des pratiques de la France et de l'Europe. Les exportations de blé et de lait (denrées sur lesquelles notre production nationale est respectivement excédentaire nette de 59 % et de 22 %) en Afrique de l'Ouest sont par exemple historiquement largement facilitées par nos gouvernements. Du fait d'une très faible protection du marché intérieur ouest africain, ces exportations peuvent s'acheter à prix « cassés » et entrent directement en concurrence avec la structuration de filières nationales et régionales². De même, l'aide publique au développement est insuffisamment orientée vers le développement de filières locales à même de garantir la souveraineté alimentaire de ces pays et est de plus en plus pensée en fonction des intérêts économiques français³. Et l'intégration récente de la souveraineté alimentaire dans les discours politiques français n'a pas permis de questionner ces approches. Au contraire, la France multiplie actuellement les plans d'export et les facilitations d'investissements agricoles à l'étranger, sans prendre en considération leur impact sur la souveraineté alimentaire des pays en développement.

Outre un principe de cohérence (imposer à nos voisins ce que nous dénonçons chez nous n'aurait pas de sens), il faut prendre conscience que l'atteinte d'une souveraineté alimentaire en France passe impérativement par la promotion de la souveraineté alimentaire dans l'ensemble de nos pays partenaires.

Construire une souveraineté alimentaire en France en maintenant les économies des pays du Sud dépendantes de nos exportations n'a aucun sens. Penser souveraineté alimentaire implique certes de redéfinir et diversifier nos filières et de relocaliser les productions, mais aussi de repenser les cadres politiques et accords commerciaux existants afin de revoir les complémentarités entre notre pays et les autres.

Il faut à la fois conduire une réflexion sur l'impact de notre politique agricole sur les économies de pays tiers et impulser une dynamique internationale questionnant le modèle agricole libéral prédominant à ce jour.

Sans cette remise en question et ce volet international, l'objectif de renforcer la souveraineté alimentaire durant le prochain quinquennat restera lettre morte. Ces deux conditions sont indispensables car la souveraineté alimentaire française ne pourra se construire aux dépens de celles des autres pays, et encore moins sans eux.

¹ - Interview de Julien de Normandie dans la matinale d'Europe 1 du 10 décembre 2021.

² - Voir le rapport Coordination Sud : « PAC : quelle cohérence avec le développement des agricultures paysannes du Sud ? ».

³ - Voir le rapport Action Contre la Faim, Oxfam, CCFD-Terre Solidaire : « Une recette à la Française : une pincée d'agroécologie pour une louche d'agro-industrie ».